

## Somme trop perçu de la caf

Par Cindange, le 29/07/2020 à 17:32

Bonjour depuis 3 ans je suis embaucher j'ai fait le changement de situation auprès de la caf mes un des service auquel il sont rattaché me changer automatiquemen de situation à multiple reprise j'ai fait par que j'étais embauché sur les papier que je rempliser est par téléphone à ce jour bien qu'il reconnaisse leur erreur il me demande de rembourser 1900 euro de trop perçu il me prenne 507 euro de mes prestation je vis seul avec mes deux enfant dont un reconnu handicapé comment puis je faire car malgré qu'il reconnaisse l'erreur car chaque année il reçoivent mes ressources des impôt est mes nombreuses relance pour faire valoir mes droit car mon dossier a été refusé malgré que l'erreur a étais commis par leur service

## Par youris, le 29/07/2020 à 17:56

bonjour,

même si l'erreur provient de la CAF, vous devez rembourser le trop perçu mais vous pouvez exiger un échéancier avec un montant moins élevé.

vous pouvez saisir le médiateur de votre CAF.

salutations